

# NOTRE PROGRAMME : FACILITER VOTRE EXERCICE PROFESSIONNEL

## DÉFENDRE

NOUS VOULONS D'ABORD ÊTRE LES DÉFENSEURS ET FACILITATEURS DE VOTRE EXERCICE PROFESSIONNEL

### DANS LE CADRE DE NOS RELATIONS AVEC LES JURIDICTIONS

En étant présents systématiquement aux audiences en cas de difficulté.

En s'opposant à la limitation du nombre d'affaires par audience qui durcit nos conditions d'exercice. A titre d'exemple, le fonctionnement défectueux de la juridiction des référés et du juge de proximité n'est pas admissible.

En étant force de proposition pour améliorer notre exercice quotidien par des échanges réguliers. En pratique, cela passe par la mise en place d'audiences dédiées uniquement aux demandes d'expertise afin d'en accélérer le traitement.

En renégociant les conventions avec les juridictions qui ne sont plus adaptées afin de veiller à ce que les délais de traitement et d'audiencement soient plus courts.

En sollicitant un accès plus libre auprès des magistrats et des Greffes.

En s'opposant à la suppression des audiences et des plaidoiries.

Tout en continuant le dialogue, il est maintenant nécessaire de contraindre l'État à mettre les moyens financiers et humains pour un fonctionnement adapté à notre activité.

Les pouvoirs publics n'ont pas nos préoccupations, ne ressentent pas nos besoins et ne vivent pas notre quotidien.

**INITIER LE COMBAT,  
C'EST REFUSER D'ABDIQUER.**

### DANS LA DÉFENSE INTRAITABLE DU PÉRIMÈTRE DU DROIT ET DE NOTRE SECRET PROFESSIONNEL

Nous voulons être les garants du respect du **Périmètre du droit** :



Nous nous mobiliserons contre les pratiques illégales préjudiciables à notre profession ;



Nous mettrons en place un signalement en ligne afin d'agir plus vite et plus efficacement contre les braconniers du droit ;



Nous surveillerons activement les plateformes numériques et prendrons des mesures contre les exercices illégaux ;



Nous défendrons avec fermeté l'indépendance de l'avocat et le secret professionnel.



### DANS LA DÉFENSE BIENVEILLANTE DES CONFRÈRES EN DIFFICULTÉ

Nous continuerons à défendre et à soutenir nos confrères en difficulté face à leur client (Déontologie, Taxation des Honoraires, RCP).

Nous créerons un interlocuteur unique en charge de répondre utilement aux événements de notre vie professionnelle (maladie, invalidité, accident, maternité, difficultés financières...)



## DANS LE RESPECT DE LA DEONTOLOGIE ET DE NOS USAGES, NOTRE SOCLE COMMUN



Enrichissement de la formation initiale parfois incomplète ou trop théorique par des formations ou des ateliers, notamment pendant les premières années d'exercice, et mise en place d'un suivi.



Réorganisation de la commission déontologie avec un renforcement des ressources humaines, l'organisation de réunions mensuelles et la publication des avis rendus.



Facilitation de l'accès à la commission déontologie par la mise en place de permanences assurées par des référents déontologiques directement joignables.



Renforcement de l'efficacité du recours au "référé déontologique" parfois encore trop méconnu de nos confrères.



Création d'une section dédiée à la déontologie sur l'intranet du site du Barreau, incluant les décisions de principe rendues en référé et une "Foire aux Questions" pour une consultation rapide et efficace.



Organisation d'une matinée co-présidée par le Bâtonnier et le Vice-Bâtonnier sur les pratiques et usages de la profession, et dédiée prioritairement aux nouveaux inscrits.

**Nous veillerons à ce que la confraternité soit respectée par tous et nous serons vigilants quant au respect de l'indépendance de l'Avocat, ainsi qu'à la préservation et au renforcement de notre secret professionnel.**

Les Avocats doivent pouvoir exercer **sereinement** leur mission dans tous les lieux où ils interviennent, en ce compris les lieux de privation de liberté.

Pour ce faire, nous poursuivrons et accentuerons le contrôle de ces sites, mais également les démarches judiciaires visant à faire respecter les conditions de détention et de retenue des justiciables.

## LA CITÉ JUDICIAIRE

Nous nous engageons à continuer à lutter contre le déplacement de la cité judiciaire hors du centre-ville tout en participant de façon active à la conception du bâtiment et à son fonctionnement afin que notre exercice professionnel y soit facilité.

Nous devons nous imposer afin d'être conviés aux réunions qui engagent notre avenir, être fermes et rappeler notre place essentielle d'auxiliaires de Justice, être force de proposition et combattre ce qui nous est imposé sans aucune concertation.

Nous veillerons à ce que la commission "Cité Judiciaire" réalise un cahier des charges de nos pratiques et répertorie nos besoins dans chaque matière (civil, pénal, commercial, prud'homal) pour que cela soit pris en compte dans la construction et l'aménagement du Palais.

Nous oeuvrerons à :

Prévoir un espace réservé à la profession où les réseaux et les communications sont fonctionnels, des bancs adaptés dans les salles d'audience, un parking, etc. Ainsi que tout ce que la commission de travail créée à cet effet saura mettre en avant.

Imposer un arrêt de TRAM devant la Cité judiciaire, et négocier le prix des transports depuis le centre-ville.

Solliciter une ZFU en centre-ville si la Cité judiciaire se déplace.

Proposer le rapatriement de l'école des avocats en centre-ville.

## LE BIEN-ÊTRE

### FAVORISER L'ÉQUILIBRE ENTRE NOS VIES PROFESSIONNELLES ET NOS VIES PERSONNELLES

Pour atteindre cet objectif, nous développerons et soutiendrons la vie associative du Barreau, en encourageant l'épanouissement personnel via des partenariats culturels et sportifs, et par l'organisation d'événements conviviaux.

Nous poursuivrons les travaux de la Maison de l'Avocat en y incluant des lieux de convivialité et d'échanges (buvette, biblioTHEC et salle polyvalente).

Nous encouragerons toute initiative visant à créer un environnement professionnel plus épanouissant et à renforcer les liens entre les membres du Barreau.

Nous proposerons des formations dédiées à la gestion du stress, des ateliers d'analyse des pratiques et le recours à une aide psychologique grâce à l'intervention de professionnels de la santé.

Nous sensibiliserons les avocats au développement de leur couverture en assurances et garanties complémentaires et les accompagnerons par la poursuite de contrats collectifs négociés. Nous souhaitons que l'Ordre souscrive au contrat chance parentalité.

Nous développerons et améliorerons les dispositifs de solidarité et d'entraide entre consœurs et confrères afin de renforcer notre unité et notre capacité à relever les défis.

Conscients que le lancement ou la mise en arrêt d'une carrière est toujours une source de questionnement et de stress, nous proposerons la mise en place d'un référent "Premières Démarches" et d'un référent "Départ et Transition professionnelle".

Généralisation des permanenciers à toutes les audiences et augmentation de leur rémunération.

Mutualisation des achats afin de négocier des tarifs groupés et préférentiels auprès de divers prestataires, en favorisant les entreprises locales.

Organisation plus rationnelle et efficace de la Maison de l'Avocat, avec des services clairement indiqués et des collaborateurs formés au service des confrères.

Mise à disposition d'espaces collaboratifs, de salles de visioconférence avec un équipement qualitatif pour permettre aux confrères d'organiser des rendez-vous professionnels ou des événements en ligne.

Création d'un guide pratique de l'aide juridictionnelle pour simplifier sa mise en œuvre administrative et son règlement.

Favorisation de la dématérialisation du traitement des AJ et des AFM.

Proposition de formations en ligne accessibles à tous et de formations adaptées par niveau de pratique.

Recensement de vos pratiques pour vous adresser une communication ciblée et efficace pour votre exercice professionnel.

Sur les sujets les concernant directement, ouverture du Conseil de l'ordre à la CJB, aux avocats honoraires et aux syndicats avec préparation commune de l'ordre du jour.

Publicité des travaux du conseil de l'Ordre et des commissions.

Questions ouvertes au Conseil de l'Ordre.

### **NOUS CROYONS FERMEMENT QUE LA SOLIDARITÉ EST ESSENTIELLE POUR PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE PROFESSIONNEL ET PERSONNEL DE CHACUN.**

### PRESERVER LES VALEURS ESSENTIELLES DE NOTRE PROFESSION, ÊTRE À LA POINTE DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE



Nous poursuivrons la mutualisation de l'accès à des bases de données juridiques, ainsi que des ressources nécessaires à l'exercice quotidien de la profession.

L'objectif est de bénéficier de tarifs privilégiés pour l'ensemble des services informatiques utiles à notre exercice professionnel.



Pour réduire la fracture numérique, nous intégrerons aux services de la Maison de l'Avocat une assistance spécifiquement dédiée à l'informatique, à la protection des données et à l'utilisation des réseaux.

Nous nous saisisons de l'enjeu majeur que constitue l'Intelligence Artificielle, notamment afin de former nos confrères à son utilisation.



Nous devons améliorer notre site Internet où nous devons trouver des informations adaptées et pratiques.

Nous créerons une application smartphone pour accéder au site du Barreau.



## LE RAYONNEMENT DE NOTRE BARREAU ET DE NOS CONFRÈRES

Pour atteindre cet objectif, nous prévoyons de renforcer notre communication en nous associant à des sociétés spécialisées dans ce domaine (communication et relation presse), afin de renforcer la visibilité, l'attractivité, la notoriété de notre Barreau et son influence, [en rappelant que le Barreau de Marseille est riche de ses membres, dont les expertises doivent être mises en lumière.](#)

Nous nous engageons à rendre les Commissions plus accessibles et ouvertes, à publier leurs travaux et à leur donner les moyens nécessaires pour organiser chaque année des colloques de qualité. Nous encouragerons la recherche sur de nouveaux champs du droit afin d'élargir notre activité. Nous soutiendrons le développement des Modes Alternatifs de Règlement des Différends (MARD) avec notre association dédiée (AMMA).

Nous nous engageons à être à nouveau présents dans la vie de la Cité et dans la vie économique locale :

- ✓ En développant des partenariats avec les institutions locales en y associant tout le Barreau,
- ✓ En étant force de proposition pour le Conseil National des Barreaux (CNB) et en créant une commission ordinaire veille/influence sur les grands enjeux de l'avenir de notre profession,
- ✓ En accentuant notre présence au côté de la Faculté et en renforçant les liens avec l'EDASE,
- ✓ En étant les garants de l'accès au droit des plus démunis, dont l'avocat se doit d'être le défenseur.



### Notre plan d'action

Avoir des ambassadeurs de la profession dans chaque grand évènement de la Ville.

Organiser des colloques de qualité avec des intervenants reconnus qui participent au rayonnement de notre Barreau.

Reprendre une communication périodique dans les médias, avec des articles de presse sur les sujets d'actualité et améliorer notre publicité fonctionnelle.

### LE JEUNE BARREAU : MOTEUR ESSENTIEL DU DYNAMISME ET DU RAYONNEMENT DE NOTRE BARREAU

Ensemble, nous devons créer un environnement plus favorable pour nos jeunes conseillers et confrères, leur permettant de s'épanouir pleinement dans leur pratique :

Mise en place d'un référent "Premières Démarches" pour faciliter l'intégration dans la profession et l'installation,

Accueil personnalisé des nouveaux confrères et de ceux qui intègrent le Barreau en cours d'année,

Mise en place de formations dédiées à la gestion de cabinet, à la connaissance des outils numériques et aux clés de l'entrepreneuriat, facilement accessibles en e-learning. Développement de l'offre en formation déontologique et usages de la profession,

Organisation d'évènements conviviaux avec le Jeune Barreau,

Développement de temps de rencontres avec les jeunes d'autres Ordres et métiers,

Mise en place d'un onglet extranet sur le site internet reprenant les offres de stage, de collaboration, de location de bureaux,

Création d'une Commission collaboration paritaire composée de collaborateurs et de collaborateurs pour concilier les difficultés liées à la collaboration et publication des avis rendus,

Contrôle effectif des contrats de collaboration,

Engagement d'une discussion sur le contrat de collaboration et sur la rétrocession d'honoraires dès les premiers mois de notre prise de fonction.

**Nous sommes animés par la conviction que la contribution des jeunes avocats est essentielle pour renforcer le dynamisme et la modernité de notre barreau.**